

Avanquest  
(Anciennement Avanquest Software)  
Exercice clos le 30 juin 2015

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels

APLITEC  
4-14, rue Ferrus  
75014 Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Avanquest  
(Anciennement Avanquest Software)  
Exercice clos le 30 juin 2015

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Avanquest, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué dans la note 5.2 de l'annexe, votre société a enregistré au cours de l'exercice une provision pour dépréciation des créances détenues envers sa filiale Emme S.A.S. en application des principes décrits dans la note 2.1.3. La note 2.1.1, précise, quant à elle, les modalités de revue de la valeur nette comptable des frais de développement activés testés dans le cadre du test d'impairment des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils se rattachent. Cet impairment test a été réalisé sur la base d'hypothèses budgétaires et de plans à horizon trois ans révisés par rapport aux hypothèses retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2014.

Dans notre rapport du 2 février 2015 concernant l'exercice clos le 30 juin 2014, nous avons formulé une réserve relative à l'impossibilité d'apprécier les hypothèses de croissance et de rentabilité et le taux d'actualisation forfaitaire retenus par le management dans le cadre de la mise en œuvre du test d'impairment des titres de participation et des frais de développement activés. Pour les mêmes raisons, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier ni le montant des dépréciations enregistrées au cours de l'exercice à hauteur de M€ 2,4 ni la valeur nette des titres de participation et des créances rattachées des filiales Avanquest UK, Avanquest America et Emme S.A.S. qui s'élève à M€ 21,2 au 30 juin 2015, ni la valeur nette des frais de développement activés qui s'élève à M€ 2,4.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

### *Reconnaissance du chiffre d'affaires*

La note 2.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 30 octobre 2015

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Laot

Franck Sebag



## Comptes Sociaux 30 juin 2015

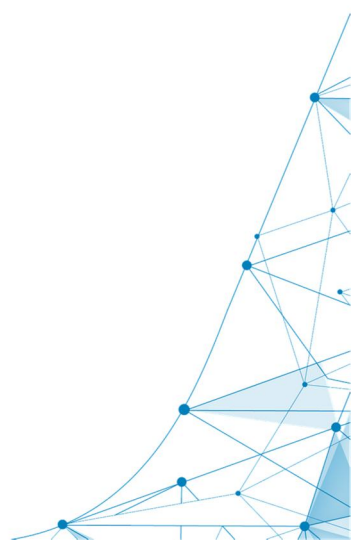
Immeuble Vision Défense  
89-91, boulevard National  
F-92257 La Garenne-Colombes Cedex

T +33 1 41 27 19 70  
F +33 1 41 27 19 71  
[www.avanquest-group.com](http://www.avanquest-group.com)

SA au capital de 37 522 255,5 €  
RCS Nanterre B 329 764 625 – NAF 5829C  
TVA Intracommunautaire FR 05 329 764 625

**INDEX**

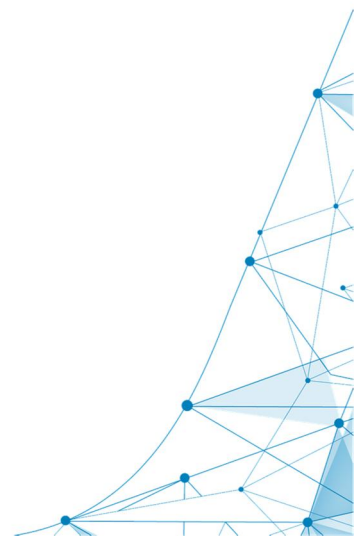
<b>1. Comptes sociaux au 30 juin 2015.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Compte de résultat au 30/06/2015 .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2. Bilan actif au 30/06/2015 .....</b>	<b>5</b>
<b>1.3. Bilan passif au 30/06/2015 .....</b>	<b>6</b>
<b>1.4. Annexe aux comptes sociaux.....</b>	<b>7</b>



**1. COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2015**
**1.1. Compte de résultat au 30/06/2015**

En K€	Notes	30/06/15	30/06/14
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>5.1</b>	<b>26 741</b>	<b>28 529</b>
Production stockée		-212	-112
Production immobilisée		621	743
Reprises amortissements, provisions et transferts de charges		1 973	1 624
Autres produits		1 322	956
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>30 445</b>	<b>31 740</b>
Achats de marchandises et variation de stock		3 019	3 438
Achats matières premières et variation de stock		257	365
Autres achats et charges externes		16 327	14 599
Impôts, taxes et versements assimilés		231	407
Salaires et traitements		3 916	4 966
Charges sociales		1 966	2 447
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1 334	1 383
Dotations aux provisions sur immobilisations		85	
Dotations aux provisions sur actif circulant		80	1 413
Dotations aux provisions pour risques et charges		36	250
Autres charges		4 631	5 462
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>31 882</b>	<b>34 730</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(1 437)</b>	<b>(2 990)</b>
Produits financiers des participations		250	594
Produits autres valeurs mobilières, créances immob.		228	151
Autres intérêts et produits assimilés		667	386
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 219	9 696
Différences positives de change		321	136
<b>Produits financiers</b>		<b>3 685</b>	<b>10 963</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		3 088	27 934
Intérêts et charges assimilées		1 835	7 571
Différences négatives de change		457	117
<b>Charges financières</b>		<b>5 380</b>	<b>35 622</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>5.2</b>	<b>(1 695)</b>	<b>(24 659)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>(3 132)</b>	<b>(27 649)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			31

Produits exceptionnels sur opérations en capital		22 870	3 271
Reprises sur provisions et transferts de charges		39 627	1 241
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>62 497</b>	<b>4 543</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		6 901	2 092
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		51 881	3 133
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions		816	7 043
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>59 598</b>	<b>12 268</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	5.3	<b>2 899</b>	<b>(7 725)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(233)</b>	<b>(35 374)</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôts sur les bénéfices	7.8	(206)	(262)
<b>Bénéfice ou Perte</b>		<b>(27)</b>	<b>(35 112)</b>





**1.2. Bilan actif au 30/06/2015**

En K€	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Net 30/06/15	Net 30/06/14
Immobilisations incorporelles	3.1 à 3.3	16 613	14 200	2 413	3 025
Immobilisations corporelles	3.2 et 3.3	1 554	1 394	160	245
Titres de participation	3.2 et 3.3	67 586	63 022	4 564	17 459
Autres immobilisations financières	3.2	7 218	2 537	4 681	3 812
<b>Actif immobilisé</b>		<b>92 971</b>	<b>81 153</b>	<b>11 818</b>	<b>24 541</b>
<b>Stocks</b>					
En cours de production de biens		34		34	
Produits intermédiaires et finis		572	259	313	464
Marchandises		260	32	228	518
<b>Créances</b>	3.4 et 3.6				
Avances et acomptes versés sur commandes		8		8	8
Créances clients et comptes rattachés		8 457	2 032	6 425	6 387
Autres créances		22 832	3 382	19 450	10 754
<b>Trésorerie</b>					
Valeurs mobilières de placement		48	35	13	96
Disponibilités		25 492		25 492	6 027
<b>Comptes de régularisation</b>	3.6				
Charges constatées d'avance		970		970	663
<b>Actif circulant</b>		<b>58 673</b>	<b>5 740</b>	<b>52 933</b>	<b>24 917</b>
Ecart de conversion actif	4.10	634		634	1 108
<b>Total général</b>		<b>152 278</b>	<b>86 893</b>	<b>65 385</b>	<b>50 566</b>

**1.3. Bilan passif au 30/06/2015**

En K€	Notes	30/06/15	30/06/14
Capital social		37 498	27 355
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		124 162	124 140
Réserve légale		688	688
Autres réserves		3 768	3 768
Report à nouveau		(122 007)	(113 880)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		(27)	(35 112)
Provisions réglementées		60	56
<b>Capitaux propres</b>	<b>4.1</b>	<b>44 142</b>	<b>7 015</b>
<b>Provisions</b>	<b>4.2</b>	<b>2 077</b>	<b>2 469</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>4.3-4.4 &amp; 4.8</b>		
Emprunts obligataires convertibles			4 313
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 664	17 293
Emprunts et dettes financières divers		1 322	4 118
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>4.4 &amp; 4.9</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 425	10 087
Dettes fiscales et sociales		1 514	2 096
<b>Dettes diverses</b>			
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés			2
Autres dettes	<b>4.12</b>	1 848	2 933
<b>Comptes de régularisation</b>			
Produits constatés d'avance			5
<b>Dettes</b>		<b>16 773</b>	<b>40 847</b>
Ecart de conversion passif	<b>4.10</b>	2 393	235
<b>Total général</b>		<b>65 385</b>	<b>50 566</b>

#### 1.4. Annexe aux comptes sociaux

##### Note 1. Faits marquants de l'exercice

###### Plan de Restructuration financière

La société Avanquest SA a finalisé son plan de restructuration financière (le « Plan de Restructuration ») avec une réduction de son endettement bancaire en France qui a été ramené à 1,6 million d'euros au 30 juin 2015.

Conformément au plan de restructuration financière présenté aux actionnaires lors de l'assemblée générale du 29 avril 2015, la Société a procédé le 17 juin 2015 aux opérations suivantes :

- remboursement par la société à ses créanciers bancaires d'une somme forfaitaire de 6,6 millions d'euros ;
- remboursement d'une somme forfaitaire de 0,6 million d'euros à BPI France Participations au titre de son compte-courant d'actionnaire ;

La société Avanquest SA a enregistré d'une part, un produit de 8,2 millions d'euros lié à l'abandon du solde de la dette bancaire et, d'autre part, un produit de 2,4 millions d'euros lié à l'abandon du compte courant d'actionnaire de BPI France Participations.

La société Avanquest SA conserve en France une dette bancaire de 1,6 million d'euros remboursable soit par anticipation, lors de l'encaissement du prix différé d'Arvixe prévu en novembre 2015 ou *in fine* au 1er mai 2019. Cette somme de 1,6 million d'euros a déjà été versée sur un compte séquestre ouvert à la Caisse des dépôts et consignations « CDC » de sorte que ce remboursement n'affectera pas négativement la trésorerie.

###### Opérations financières et modification du capital

La société Avanquest SA a également procédé au remboursement, le 16 février 2015, des obligations convertibles en actions toujours en circulation à leur date de maturité, soit la somme de 4,945 euros par OCA (1,3 million d'euros).

BPI France Participations qui détenait environ 67% des OCA, avait renoncé formellement à ce remboursement et accepté de porter ces sommes (soit 3 061 400,01 euros) au crédit de son compte-courant d'actionnaire, lequel a été pour partie remboursé et pour partie abandonné dans le cadre du Plan de Restructuration.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a procédé le 9 avril 2015 à une réduction du capital social approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 mars 2015, ramenant la valeur nominale des actions composant le capital de la Société de 1 euro à 0,10 euro par action.

Parallèlement à la restructuration de son endettement, la Société a également procédé le 16 juin 2015 à une augmentation de capital d'un montant de 34,5 millions d'euros correspondant à l'émission de 345.000.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune. La société Maslow Capital était l'intermédiaire financier en charge de l'opération.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, certains managers du Groupe, ainsi que la société Maslow Capital Partners et Frédéric Paul, se sont engagés à conserver la totalité de leurs actions nouvelles jusqu'à l'expiration d'une durée de 6 mois (à l'exception de Pierre Cesarini qui s'est engagé pour une durée de 12 mois) suivant la date de règlement-livraison des actions, soit jusqu'au 16 décembre 2015 (16 juin 2016 pour Pierre Cesarini).

###### Modification de la gouvernance

Le Président du Conseil d'administration, Bruno Vanryb, ayant mené à bien sa mission d'accompagnement engagée il y a deux ans lors de la nomination de Pierre Cesarini à la Direction générale, a décidé, de laisser la présidence du Conseil à Pierre Cesarini.

Le Conseil d'administration du 23 juin 2015 a donc pris acte de sa démission et coopté, sur proposition de Bruno Vanryb, Pierre Cesarini, en qualité de membre du Conseil d'administration. Le Conseil a également choisi de nommer Pierre Cesarini à la Présidence du Conseil d'administration, celui-ci devenant donc Président Directeur Général.

#### **Cession d'actifs**

La société Avanquest SA a cédé :

- l'intégralité des titres EMME SA à Financière de Participation Industrielle (« SFPI »), les actifs d'EMME SA ayant été rétrocédés par SFPI à une filiale du groupe Avanquest nouvellement constituée, EMME SAS, le 31 mars 2015 ;
- l'intégralité de sa participation dans ProcessFlows Ltd (UK) le 29 mai 2015 (« ProcessFlows »), filiale détenue à 100%, spécialisée dans la gestion de contenus d'entreprise, dans le cadre d'une opération de *Management Buy-Out* par certains managers de cette filiale. Le prix de cette cession s'élève à 4,35 millions d'euros qui ont été versés le 29 mai 2015 à hauteur de 4,0 millions d'euros, le solde 0.35 million est à échéance au 31 Octobre 2018. Ce montant pourra être augmenté de 2,0 millions d'euros supplémentaires dans le cadre de compléments de prix qui seront dus à Avanquest en cas de réalisation de certains objectifs par ProcessFlows dans les années à venir. Le paiement de ces compléments de prix interviendra, le cas échéant, en plusieurs versements annuels successifs jusqu'en 2018.

Dans le prolongement de ces opérations, Avanquest a poursuivi la simplification de son organigramme juridique avec la dissolution d'Avanquest Italia et de Logiciels Avanquest Canada Inc., sociétés qui n'avaient plus d'activité. La filiale Emme Deutschland est actuellement en cours de dissolution.



**Note 2. Principes, règles et méthodes comptables****Note 2.1. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont établis en euros et conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France. Les informations sont données en milliers d'euro sauf information contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels préconisées par le plan comptable général et l'avis 2014-03 de l'ANC

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel**

Les comptes annuels 2014/2015 sont arrêtés par les conseils d'administration en date du 8 octobre 2015.

Les comptes ont été établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note 4.8.

La préparation des états financiers de la société requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges.

La Direction de la société revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent ; Les réalisations pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2015 concernent les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur telles que décrites en note 2.1.3.

**Note 2.1.1. Immobilisations incorporelles****Frais de recherche et développement**

Conformément à la réglementation en matière de frais de recherche et développement, deux phases sont distinguées :

- la phase de recherche ;
- la phase de développement. Seuls les coûts encourus sur cette phase peuvent être comptabilisés à l'actif.

**Phase de développement**

Les frais de développement sont immobilisés sous cette rubrique à condition que :

- Les projets soient nettement individualisés ;
- Les coûts soient distinctement établis ;
- Les projets aient de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.



L'activation des frais de développement est envisagée pour l'ensemble des projets de l'entreprise, les coûts correspondant à ceux ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Ils sont amortis sur une durée appréciée en fonction de leur durée de vie utile, sur une période de cinq ans maximum.

Avanquest procède à une évaluation périodique des perspectives commerciales et de la durée de vie utile de chaque développement logiciel. Si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur estimée des produits futurs, il est constitué une provision pour dépréciation.

La valeur nette des frais de développement activés est également testée globalement dans le cadre du test d'impairment des unités génératrices de trésorerie auxquels ces actifs sont rattachés.

#### **Autres immobilisations incorporelles**

Les logiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de 5 ans.

#### **Fonds de commerce**

Le poste fonds de commerce correspond aux malis techniques dégagés lors de fusions.

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, cette valeur est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage.

La valeur d'usage a notamment été déterminée sur la base d'une quote-part de la valeur de l'UGT issue des DCF à laquelle se rattache l'activité sous-jacente du fonds de commerce.

Lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

#### **Note 2.1.2. Immobilisations corporelles**

##### **Valorisation**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

##### **Amortissement**

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée de vie estimée. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- |                                |          |               |
|--------------------------------|----------|---------------|
| - Agencements et installations | linéaire | 10 ans        |
| - Mobilier de bureau           | linéaire | 7 et 10 ans   |
| - Matériel informatique        | linéaire | 3, 4 et 5 ans |

Une dépréciation complémentaire est constatée en cas de perte de valeur ou de modification de la durée d'utilisation. En cas de modification de la durée d'utilité estimée, la durée d'amortissement est modifiée et l'amortissement annuel modifié en conséquence.

#### **Note 2.1.3. Immobilisations financières**

##### **Titres de participation et créances rattachées y compris comptes courants envers les filiales**

Les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont constatés en charge.

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation, créances rattachées et comptes-courants est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage.

Cette dernière est annuellement appréciée en prenant en considération les éléments suivants :

- Capitaux propres

- Plus-values latentes
- Rentabilité
- Éléments prévisionnels
- Utilité pour l'entreprise
- Valeur de marché

La valeur d'usage a notamment été déterminée sur la base d'une quote-part de la valeur de l'UGT issue des DCF à laquelle se rattache chacune des entités.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs après impôt. Ces calculs s'appuient sur un Business Plan à trois ans, établis par UGT, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration, reflétant les performances attendues par UGT. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 3 ans sont extrapolés avec un taux de croissance perpétuelle estimé à 2,0%. Les flux de chaque UGT sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation forfaitaire de 30%.

Lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure à la valeur d'acquisition (y compris les créances rattachées), une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

#### **Autres immobilisations financières**

Ces éléments sont valorisés à leur valeur d'acquisition et correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et aux créances rattachées aux participations.

#### **Note 2.2. Stocks et Encours**

Les stocks de matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement. Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du dernier prix d'achats connus) et de la valeur nette de réalisation.

Les marchandises en stock sont valorisées au prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque ce prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation estimée.

Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matières premières, de la main-d'œuvre et une quote-part de frais généraux directs à l'exclusion des frais généraux administratifs.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

#### **Note 2.3. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

#### **Note 2.4. Opérations en devises**

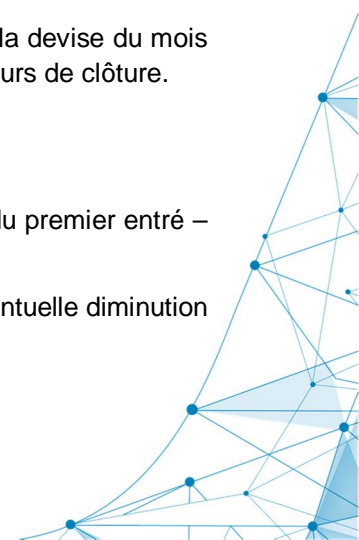
Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au taux de la devise du mois précédant la date de l'opération. Les comptes bancaires en devises sont valorisés au cours de clôture.

#### **Note 2.5. Valeurs mobilières de placement**

##### **Principe de valorisation**

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au prix d'achat selon la méthode du premier entré – premier sorti.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte d'une éventuelle diminution de la valeur des titres à la clôture de l'exercice.

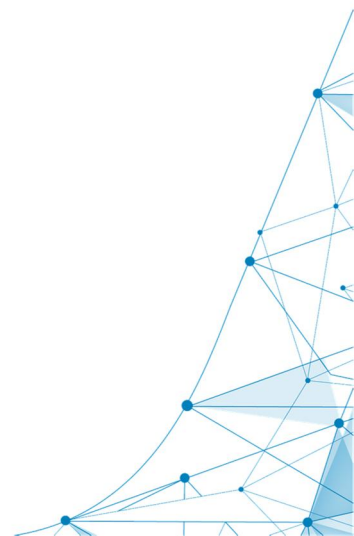




**Note 2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires se compose principalement du chiffre d'affaires de l'activité Logiciels, cœur de métier de la société Avanquest, de l'activité Services notamment sous forme d'une refacturation des prestations assurées par la maison mère aux filiales du Groupe. Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les clients :

- Les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu au moment de l'expédition du produit ou du téléchargement sur internet. Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré prorata-temporis sur la durée de la période correspondante ;
- Les royalties facturées aux sociétés du Groupe sur la base du chiffre d'affaires produit généré dans ces filiales sont reconnues en chiffre d'affaires dès que le chiffre d'affaires a été constaté dans les filiales.
- Les prestations de support sous-traitées sont reconnues en chiffre d'affaires sur la base des relevés communiqués. Par ailleurs, le revenu lié à ces prestations n'est pas étalé dans le temps dans la mesure où le prestataire assure l'entière responsabilité de la charge de sous-traitance et où la charge correspondante est enregistrée au même rythme que le chiffre d'affaires.





**Note 3. Compléments d'informations relatifs à l'actif du bilan**
**Note 3.1. Frais de recherche et développement et logiciels**
**Investissements**

L'enveloppe consacrée par Avanquest aux frais de recherche et développement au titre de l'exercice 2014/15 s'élève à 1 299 milliers d'euros.

Le montant des frais de développement immobilisés au cours de l'exercice s'élève à 621 milliers d'euros contre 743 milliers d'euros l'exercice dernier. La valeur relative des frais de développement immobilisés s'établit à 66,57% du coût total des études contre 62,45 % l'exercice précédent.

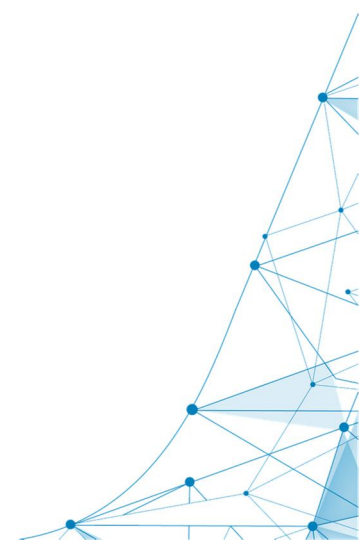
Au 30 juin 2015, le montant des frais de Recherche et Développement qui reste en charge dans le compte de résultat s'élève à 312 milliers d'euros contre 447 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Ce poste est constitué des éléments suivants :

En €000	Brut	Amortissements & provisions	Net
Frais de développement activés	8 931	6 825	2 106
Marques	49	9	40
Logiciels acquis	1 163	926	237
<b>Total</b>	<b>10 143</b>	<b>7 760</b>	<b>2 383</b>

Avanquest évalue périodiquement les projets en cours de développement ou achevés, notamment en fonction de l'évolution de ses activités et des impacts potentiels sur leurs perspectives commerciales. Il en résulte l'enregistrement d'une provision pour dépréciation de 85 milliers d'euros en complément de la provision existante de 19 milliers d'euros.

La revue de valeur nette globale des frais de développement activés dans le cadre du test d'impairment des unités génératrices de trésorerie auxquels sont rattachés ces actifs n'a pas conduit à constater de dépréciation complémentaire.



**Note 3.2. Mouvements ayant affecté les postes d'immobilisations**
**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

En €000	Brut 01/07/14	Acquisitions	Cessions, Virements de poste à poste	Brut 30/06/15	Amort.et provision 30/06/15	Net 30/06/15	Net 30/06/14
Frais de développement	9 457	686		<b>10 143</b>	7 760	<b>2 383</b>	2 995
Fonds de commerce	6 440	0		<b>6 440</b>	6 440		0
Autres immos incorporelles	30	0		<b>30</b>		<b>30</b>	30
<b>Total</b>	<b>15 927</b>	<b>686</b>	<b>0</b>	<b>16 613</b>	<b>14 200</b>	<b>2 413</b>	3 025

Le fonds de commerce correspond au mali technique dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine de Micro Application à Avanquest et il est entièrement déprécié au 30 juin 2015 en application des règles et méthodes décrites en note 2.1.1.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

En €000	Brut 01/07/14	Acquisitions	Cessions, Virements de poste à poste	Brut 30/06/15	Amort.et provision 30/06/15	Net 30/06/15	Net 30/06/14
Agencements, aménagements et installations	542			<b>542</b>	459	<b>83</b>	<b>148</b>
Matériel et mobilier de bureau & informatique	995	44	27	<b>1 012</b>	935	<b>77</b>	<b>97</b>
<b>Total</b>	<b>1 537</b>	<b>44</b>	<b>27</b>	<b>1 554</b>	<b>1 394</b>	<b>160</b>	<b>245</b>

**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

En €000	Brut 01/07/14	Acquisitions	Fusions, Cessions, Virements de poste à poste	Brut 30/06/15	Amort.et provisions 30/06/15	Net 30/06/15	Net 30/06/14
Titres de participation	119 373	10	51 797	<b>67 586</b>	63 022	<b>4 564</b>	17 459
Créances rattachées à des participations	5 679	1 170	247	<b>6 602</b>	2 537	<b>4 065</b>	3 179
Autres titres immobilisés	251	12	94	<b>169</b>	0	<b>169</b>	251
Prêts		57		<b>57</b>		<b>57</b>	
Prêts, autres immo. financ.	382	8		<b>390</b>	0	<b>390</b>	382
<b>Total</b>	<b>125 685</b>	<b>1 257</b>	<b>52 138</b>	<b>74 804</b>	<b>65 559</b>	<b>9 245</b>	<b>21 271</b>

Les mouvements ayant affecté le poste « titres de participation » sont les suivants :

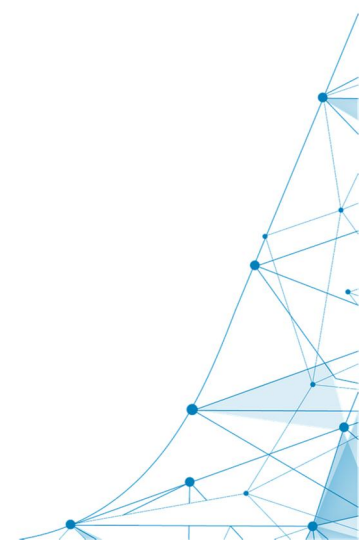
- la cession de la société française Emme SA ;
- la cession de la société anglaise ProcessFlows Ltd (UK) ;

- la dissolution de la société italienne Avanquest Italia ;
- la dissolution de la société canadienne Avanquest Canada ;
- la création de la société Emme SAS.

Le poste « prêt » correspond à la participation à l'effort construction. L'entreprise a opté pour une participation sous forme de prêt à compter de ses versements de 2014 et elle est engagée à minima pour 5 ans.

En application des principes décrits dans la note 2.1.3, la société a procédé à l'analyse de la valeur recouvrable des titres de participation et créances rattachées y compris les comptes courants envers les filiales. La principale valeur d'actif correspond à la filiale Avanquest North America Inc. pour une valeur nette totale de 20,2 millions d'euros (dont titres : 3,5 millions d'euros, créances long terme : 4 millions d'euros et compte-courant : 12,7 millions d'euros), aucune dépréciation n'a été enregistrée sur ces actifs. Les hypothèses sous-tendant la valorisation de cette filiale sont principalement la capacité de cette société à monétiser ses activités FreePrints et Mobile to Print et également, la réussite commerciale du projet myDevices. En cas de non réalisation de l'une ou l'autre de ces hypothèses, une dépréciation pourrait être enregistrée sur ces actifs.

La filiale Emme SAS qui détient l'activité Retail en Angleterre représente une valeur d'actif de 4,3 millions d'euros (principalement compte courant) qui a été dépréciée à hauteur de 2,4 millions d'euros en application du principe décrit dans la note 2.1.3. La valorisation résiduelle de ce compte courant repose sur la contribution de la filiale anglaise à l'activité BtoC du Groupe. Les hypothèses qui sous-tendent cette valorisation sont la capacité de cette activité à atteindre des niveaux d'EBITDA plus élevés suite à la focalisation du management sur la rentabilité. En cas de non réalisation de cette hypothèse, une dépréciation pourrait être enregistrée sur ces actifs.



**Note 3.3. Amortissements et dépréciations**
**Amortissements**

En €000	Amort 01/07/14	Dotations de l'exercice	Reprises/ Virements Poste à poste	Amort 30/06/15
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de développement	23	65		88
Concessions, brevets	6 407	1 161		7 568
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Agencements, aménagements et installations	394	65		459
Matériel et mobilier de bureau et informatique	898	61	24	935
<b>Total</b>	<b>7 722</b>	<b>1 352</b>	<b>24</b>	<b>9 050</b>

**Dépréciations**

En €000	Prov. 01/07/14	Dotations	Reprises	Prov. 30/06/15
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets	32	85	13	104
Fonds de commerce	6 440			6 440
<b>Immobilisations financières</b>				0
Titres de participation	101 914		38 892	63 022
Autres immobilisations financières	2 500	37		2 537
<b>Total</b>	<b>110 886</b>	<b>122</b>	<b>38 905</b>	<b>72 103</b>

**Note 3.4. Echéance des créances**

Le montant des créances dont l'échéance est à plus d'un an s'élève à 21 171 milliers d'euros dont 13 680 milliers de comptes courants et 6 602 milliers d'euros de créances rattachées à des participations. L'échéance des autres créances (clients et autres créances de l'actif circulant) est à moins d'un an soit un total de 18 137 milliers d'euros.

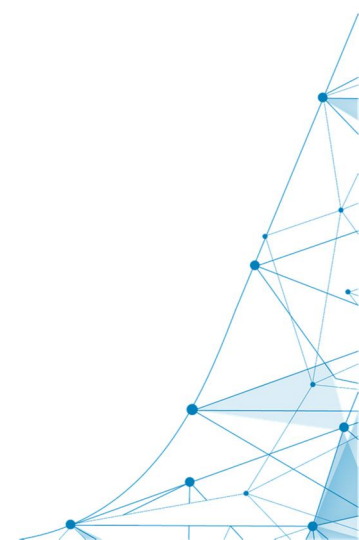
**Note 3.5. Détail des produits à recevoir**

En €000	Au 30/06/15
Immobilisations financières	
Intérêts	54
Clients & comptes rattachés	
Factures à établir	406
Autres créances	693
<b>Total</b>	<b>1 153</b>

**Note 3.6. Détail des charges constatées d'avance et des autres créances**

En €000	Au 30/06/15
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>970</b>
Publicité – Marketing – Communication	31
Redevances	455
Location - Leasing	260
Assurances	16
Maintenance	37
Autres	171

En €000	Au 30/06/15
Personnel & organismes sociaux	23
Impôt sur les sociétés	1 149
Taxe sur la valeur ajoutée	1 440
Autres impôts & taxes	132
Comptes courants Groupe & associés	14 640
Fournisseurs - avoirs à recevoir	103
Créance sur cession	350
Compte séquestre	1 610
Divers	2
<b>Total Autres créances</b>	<b>19 450</b>



**Note 4. Compléments d'informations relatifs au passif du bilan**
**Note 4.1. Capitaux propres**
**Capital social**

Au 30 juin 2015, le capital social de la société Avanquest SA est composé de 374 982 555 actions d'un nominal de 0,1 euro, toutes de même catégorie.

**Evolution du nombre d'actions et du capital social**

Au cours de l'exercice le nombre d'actions a évolué comme suit :

	Unités	Montant en €
<b>Au 30 juin 2014</b>	<b>27 354 441</b>	<b>27 354 441</b>
Emission d'actions nouvelles en raison d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de titulaires de comptes courants d'actionnaires constatée par le Conseil d'administration le 2 septembre 2014.	2 621 963	2 621 963
Emission d'actions nouvelles en raison de la conversion d'obligations convertibles en actions constatée par le Conseil d'administration en date du 10 février 2015.	6 151	6 151
Réduction du capital social le 9 avril 2015 pour le ramener de 29 982 555 euros à 2 998 255,50 euros par réduction de la valeur nominale de l'action passant de 1 euro à 0,10 euro.		-26 984 300
Emission d'actions nouvelles en raison d'une augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires constatée le 16 juin 2015.	345 000 000	34 500 000
<b>Au 30 juin 2015</b>	<b>374 982 555</b>	<b>37 498 256</b>

La variation de capital social d'un montant net de 10,1 millions d'euros au titre de l'exercice s'explique par une :

- augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 2,6 millions d'euros (2 621 963 actions nouvelles à un prix unitaire de un euro) par compensation de créances en comptes courants d'actionnaires constatée le 2 septembre 2014 et, certains porteurs d'Obligations convertibles en actions « OCA » ont exercé leur droit à l'attribution d'actions entraînant la création de 6 151 actions constaté le 10 février 2015 (6 milliers d'euros) ;
- une réduction de la valeur nominale des titres de - 0,9 euro (passage de 1 euro à 0,1 euro) soit un montant global de 27 millions d'euros imputé sur le report à nouveau débiteur ; et
- une augmentation de capital de 34,5 millions d'euros, constatée par décision du 16 juin 2015 donnant lieu à l'émission de 345 millions de titres à 0,1 euro par action réalisée de la manière suivante :
  - 260 295 100 actions souscrites à titre irréductible ;
  - 39 704 900 actions souscrites à titre réductible ;
  - 45 000 000 actions souscrites dans le cadre de la mise en œuvre par le Conseil de l'option de sur-allocation.

**Autres titres donnant accès au capital**

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2015, récapitule les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	3/10/06
Nombre de titres autorisés	340 000

Date du conseil d'administration	8/11/06
Nombre de titres attribués au 30/06/2015	337 500
Nombre de bénéficiaires	37
Dont dirigeants	0
Prix de souscription	15,66€, 15,38€, 5,83€, 4,16€, 3,15€
Conditions d'exercice	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires
Droits acquis au 30/06/2015	125 333
Titres souscrits au 30/06/2015	0
<b>Titres potentiels maximum*</b>	<b>81 667</b>

\* Tenant compte des options perdues ou annulées

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2015, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	28/07/2010	29/11/2012	10/12/2013
Nombre de titres autorisés	500 000	900 000	500 000
Date du conseil d'administration	4/11/10	25/07/13	27/06/14
Nombre de titres attribués au 30/06/2015	374 500	900 000	390 000
Nombre de bénéficiaires	16	5	81
Dont dirigeants	0	5	1
Période d'acquisition	2 à 4 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans
Conditions d'acquisition	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse	En fonction d'objectifs opérationnels ou de cours de bourse	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse
Droits acquis au 30/06/2015	118 250	240 000	51 000
Actions émises au 30/06/2015	118 250	0	0
<b>Titres potentiels maximum*</b>	<b>245 000</b>	<b>640 000</b>	<b>372 000</b>

\* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options, aux actions gratuites, aux bons de souscription d'actions autorisés et aux obligations convertibles deviennent exerçables et soient exercés, le capital social d'Avanquest serait augmenté d'un montant de 133 866,7 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 37 498 255,5 euros à 37 632 122,20 euros soit une augmentation de 0,36 % étalée dans le temps entre 2015 et 2018. Il est cependant nécessaire de noter que 81 % des actions gratuites ne seront attribuées de façon définitive que si certains objectifs de croissance de cours de bourse ou d'objectifs de rentabilité sont atteints.

#### Variation des capitaux propres

En €000

Capitaux propres au 30/06/2014	7 015
Résultat de l'exercice	(27)
Augmentation du capital et primes d'émission	37 150
Provisions réglementées	4
<b>Capitaux propres au 30/06/2015</b>	<b>44 142</b>

- La variation des capitaux propres de 37 127 milliers d'euros s'explique de la manière suivante :
  - L'augmentation de capital social d'un montant net de 10 143,8 milliers d'euros au titre de l'exercice (30.06.2015 : 37 498,3 milliers d'euros contre 30.06.2014 : 27 354,4 milliers d'euros) s'explique par :
    - une augmentation de capital le 12/09/2014 avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 2 621,9 milliers d'euros (2 621 963 actions nouvelles à un prix unitaire de un euro) libérée par compensation de créances en comptes courants d'actionnaires et le 10/02/2015 de 6 milliers d'euros (certains porteurs d'OCA ont exercé leur droit à l'attribution d'actions entraînant la création de 6 151 actions) ; et
    - une réduction de la valeur nominale des titres de - 0,9 euro (passage de 1 euro à 0,1 euro) soit un montant global de 26 984,3 milliers d'euros imputé sur le report à nouveau débiteur ;
    - une augmentation de capital de 34 500 milliers d'euros, le 24 juin 2015 correspondant à l'émission de 345 millions de titres à 0,1 euro par action.
  - La hausse des primes d'émission de 22,1 milliers d'euros (30.06.2015 : 124 161,7 milliers d'euros contre 30.06.2014 : 124 139 ,6 milliers d'euros) relative à la conversion des 6 151 obligations convertibles ;
  - La baisse du report à nouveau de 26 984,3 milliers d'euros liée à la réduction de capital (30.06.2015 : -122 006,9 milliers d'euros contre 30.06.2014 : -148 991,3 milliers d'euros) en tenant compte de l'affectation de la perte 2013-2014 en report à nouveau ;
  - Le résultat de l'exercice est une perte de 27,2 milliers d'euros ;
  - L'augmentation des provisions réglementées de 3,8 milliers d'euros.

**Note 4.2. Provisions**

En €000	Provisions 30/06/14	Dot° expl°	Dot° Fin.	Dot° Exc.	Rep. Expl°	Rep. Fin.	Rep. Exc.	Util°	Provisions 30/06/2015
Provisions pour risques de change	1 108		634			1 108		457	634
Autres provisions pour risques (1)	1 361	36		757	4		707	711	1 443
<b>Total</b>	<b>2 469</b>	<b>36</b>	<b>634</b>	<b>757</b>	<b>4</b>	<b>1 108</b>	<b>707</b>	<b>1 168</b>	<b>2 077</b>

(1) Les autres provisions sont constituées de provisions pour frais de restructuration (934 milliers euros dont 493 milliers euros pour locaux inoccupés) et pour risque lié à des avances sur royalties (387 milliers euros). Un litige aux Etats-Unis, de type « Class Action », ne présente pas de risque significatif, ce risque étant couvert par les polices d'assurances du Groupe.



**Note 4.3. Dettes financières**

Conformément au plan de restructuration financière approuvé par les actionnaires lors de l'assemblée Générale du 29 Avril 2015, le Groupe, après négociation avec l'ensemble des établissements financiers finançant la société mère, a procédé le 17 juin 2015 au remboursement de son endettement :

- remboursement accepté par les prêteurs d'une somme forfaitaire de 6 631 milliers d'euros aux créanciers bancaires ;
- remboursement d'une somme forfaitaire de 635 milliers d'euros à BPI France Participations au titre de son compte courant d'actionnaire.

La société a enregistré d'une part, un produit de 8 231 milliers d'euros lié à l'abandon du solde de la dette bancaire et d'autre part, un produit de 2 426 milliers d'euros lié à l'abandon du compte courant d'actionnaire.

La Société conserve en France une dette bancaire de 1 600 milliers d'euros remboursable soit par anticipation, lors de l'encaissement du prix différé d'Arvixé prévu en novembre 2015 ou *in fine* au 1er mai 2019 et portant intérêt trimestriellement, au taux Euribor 3 mois majoré de 2% l'an. Cette somme de 1 600 milliers d'euros a déjà été versée sur un compte séquestre ouvert à la Caisse des dépôts et consignations « CDC » de sorte que ce remboursement n'affectera pas négativement la trésorerie.

En €000	Total	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	-			
Emprunts lignes de crédit	<b>1600</b>	1600		
Autres dettes financières	<b>1322</b>	1322		
Concours bancaires courants	-			
Instruments financiers passifs	-	-		
Intérêts courus non échus	<b>64</b>	64		
<b>Total</b>	<b>2 986</b>	<b>2 986</b>	-	-

**Obligations convertibles**

Au 30 juin 2015, il n'existe plus aucune obligation convertible.

- La société a procédé le 16 février 2015 au remboursement au marché des OCA pour 1 276 milliers d'euros ;
- 6 151 obligations convertibles ont été converties en actions pour un montant de 28,3 milliers d'euros ;
- Les sommes dues à la BPI Participations au titre du remboursement de ses OCA, soit un montant total de 3 061 milliers d'euros (comprenant 2 887 milliers d'euros en principal et 175 milliers d'euros en intérêts), ne lui ont pas été versées en numéraire et ont été créditées au compte courant d'actionnaire bloqué ouvert à son nom. La société a remboursé le 17 juin 2015 à BPI Participations un montant forfaitaire de 635 milliers d'euros, le solde de la créance en compte courant BPI France soit 2 426 milliers d'euros a été abandonné.

**Lignes de crédit**

Compte tenu de la restructuration de l'endettement, les lignes de crédit mises en place en 2006, 2009, 2010 et 2011 par Avanquest SA d'un montant de 17,1 millions d'euros au 30 juin 2014 ont été ramenées à 1,6 million d'euros au 30 juin 2015 et il n'existe plus de ligne de crédit en devises étrangères. Le montant des intérêts courus et non échus s'élève à 0,1 millions d'euros.

**Autres dettes financières**

Les autres dettes financières de 1322 milliers d'euros sont composées du solde du prêt Oséo innovation pour un montant de 383 milliers d'euros et de comptes courants pour un montant de 939 milliers d'euros (dont 900 milliers d'euros avec la filiale Avanquest Software Publishing UK).

**Note 4.4. Echéance des dettes**

Le montant des dettes à moins d'un an s'élève à 2 090 milliers d'euros et il n'y a plus de dettes à plus d'un an sous réserve que le paiement différé Arvix soit versé. Dans le cas contraire, la dette est intégralement remboursable le 1 mai 2019.

**Note 4.5. Risque de change**

L'exposition du Groupe au risque de change porte principalement sur les comptes courants en devises étrangères et sur les ventes négociées avec les clients en dollars des Etats-Unis et en livres en Angleterre diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursement d'emprunts dans cette monnaie.

La société peut bénéficier de lignes de couverture du risque de change. Chaque année lors de l'établissement du budget, la société peut avoir recours à des instruments de couverture, constitués principalement de ventes à terme destinées à couvrir au minimum le cours budget.

Le taux de change du dollar a connu une forte variation ces derniers mois impactant significativement le niveau du chiffre d'affaires du Groupe et les gains de change latents sur les comptes-courants inter-compagnies enregistrés en produits financiers.

**Note 4.6. Risque de taux d'intérêts**

Au 30 juin 2015, les emprunts bancaires contractés par Avanquest SA (1,6 million d'euros) ont des taux d'intérêt basés sur l'Euribor 3 mois, majoré de 2% l'an.

La société n'a plus recours à des instruments financiers de couverture de taux au 30 juin 2015.

**Note 4.7. Risque sur les actions**

La trésorerie de la société est investie essentiellement en placements monétaires sans risque ou monétaires dynamiques dont la valeur de réalisation est quasiment identique à la valeur dans les livres. De même, le portefeuille d'actions propres de la société Avanquest SA, soit 123 474 actions au 30 juin 2015, est réduit. En conséquence, la Société n'est exposée à aucun risque significatif sur actions.

**Note 4.8. Risque de liquidité**

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

Après la réalisation du plan de restructuration financière et de la recapitalisation effectuée le 16 juin 2015 (endettement financier groupe ramené au 30 juin 2015 à 6,6 millions d'euros et augmentation de capital de 34,5 millions d'euros), la société Avanquest SA dispose d'une trésorerie positive de 25,6 millions d'euros en date du 30 juin 2015 et possède la structure financière et le financement nécessaires à l'accélération de sa stratégie de croissance.

Dans le cadre de la revue du risque de liquidité et de l'application du principe de continuité d'exploitation, le management a établi des prévisions de trésorerie à horizon 12 mois en lien avec les budgets et plans et considère être en mesure d'assurer le financement de son activité et de faire face à ses échéances à venir. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer, parfois de manière significative, des données prévisionnelles.

**Note 4.9. Détail des charges à payer**

En €000	Au 30/06/15
Emprunts & dettes financières	104

• Intérêts courus	
Fournisseurs & comptes rattachés	
• Factures à recevoir	850
• Dettes fiscales & sociales	1 041
Autres dettes	1 837
<b>Total</b>	<b>3 832</b>

**Note 4.10. Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères**

NATURE DES ECARTS En €000	Montant Actif - Perte latente	Compensé par couverture de change	Provision pour perte de change	Montant Passif – Gain latent
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières	247		247	
Sur créances	26		26	2 386
Sur dettes financières	12		12	0
Sur dettes d'exploitation	349		349	2
Sur dettes sur immobilisations			0	5
<b>TOTAL</b>	<b>634</b>		<b>634</b>	<b>2 393</b>

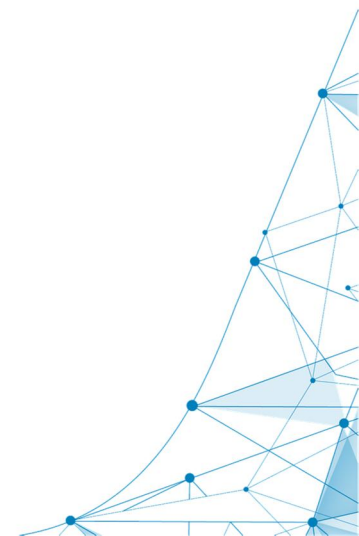
Le montant des gains latents sur créances s'explique principalement par les avances de trésorerie de 2113 milliers d'euros faites en dollars à sa filiale Avanquest North America, avec un impact de change favorable du dollar par rapport à l'euro, pour financer ses investissements de l'activité Impression Digitale et myDevices. Ce gain latent n'est pas à court terme dans la mesure où les prévisions de trésorerie de la filiale ne prévoient pas le remboursement de ce compte courant à moins d'un an.

**Note 4.11. Transfert de charges**

Les transferts de charges correspondent aux charges supportées par Avanquest pour le compte de ses filiales et refacturées à l'euro dans le cadre de son exploitation.

**Note 4.12. Autres dettes**

Le montant des autres dettes comprend essentiellement les royalties à payer (1 021 milliers d'euros), les retours liés aux activités de négoce (430 milliers d'euros) et les remises de fin d'année « RFA » (261 milliers d'euros).



**Note 5. Notes sur le compte de résultat**
**Note 5.1. Chiffre d'affaires**

REPARTITION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	MONTANT
En €000	
France	7 659
Etats Unis	1 023
Grande Bretagne	3 622
Allemagne	268
Autres pays d'Europe	4 389
Autres pays	9 780
<b>TOTAL</b>	<b>26 741</b>

REPARTITION PAR ACTIVITE	MONTANT
En €000	
Logiciels	21 770
Refacturation aux filiales	4 631
Divers	340
<b>TOTAL</b>	<b>26 741</b>

**Note 5.2. Analyse du résultat financier**

Le résultat financier présente une perte de 1 695 milliers d'euros contre un résultat négatif de 24 659 milliers d'euros l'exercice précédent.

L'impact du cours du dollar au 30/06/2015 (1 USD = 0,89373 contre 0,73217 au 30/06/2014) joue favorablement dans les comptes d'Avanquest. La provision pour perte de change se traduit comptablement par une variation positive de 473 milliers d'euros.

L'autre élément favorable est la baisse de taux Euribor, indice servant au calcul des intérêts des prêts bancaires. Le gain représente 62 milliers d'euros. Le remboursement de l'emprunt obligataire convertible mi-février 2015 a également permis de diminuer les intérêts d'un montant de 55 milliers euros.

Le résultat financier de l'exercice est principalement composé de charges d'intérêts financiers pour 692 milliers d'euros, de provision de compte courant pour 2 400 milliers d'euros (dépréciation du compte courant de EMME SAS qui détient les titres de participation d'Avanquest Software Publishing UK et voir le principe comptable décrit en 2.1.3), du résultat de change net des dotations et reprise de provision pour pertes de change, l'encaissement de dividendes pour 250 milliers d'euros et des produits financiers liés à des participations pour 847 milliers d'euros.

**Note 5.3. Analyse du résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel affiche un bénéfice de 2 899 milliers d'euros contre une perte de 7 725 milliers d'euros l'exercice précédent.

Ce résultat s'explique principalement par l'abandon des prêts bancaires à hauteur de 8 231 milliers d'euros et du compte courant de BPI France d'un montant de 2 426 milliers d'euros dans le cadre de la restructuration de la dette financière.

Parallèlement des charges exceptionnelles ont été enregistrées pour une valeur de 6 866 milliers d'euros, se décomposant principalement de frais internes et externes d'augmentation de capital (3 988 milliers d'euros), de frais de cession de filiales (419 milliers d'euros), en d'un abandon de créance en faveur d'Avanquest North America (708 milliers d'euros) avec clause de retour à meilleure fortune, de frais de restructuration financière (745 milliers d'euros) et de frais de restructuration opérationnelle (785 milliers d'euros).

Les deux sociétés dissoutes Avanquest Canada et Avanquest Italia étaient totalement provisionnées et n'ont aucun impact significatif dans le résultat. En revanche les deux sociétés cédées Emme SA et ProcessFlows dégagent une moins-value nette de 699 milliers d'euros (Emme + 419 milliers d'euros et ProcessFlows Ltd UK - 1 118 milliers d'euros).

La société Avanquest SA a cédé ProcessFlows Ltd UK le 29 mai 2015 pour un prix de 4,35 millions d'euros, susceptible d'être majoré de 2,0 millions d'euros si certains objectifs sont atteints. Ce prix a été jugé équitable par le cabinet Crowe Horwath nommé en qualité d'expert indépendant, qui a conclu à une valeur de ProcessFlows de 5,1 millions d'euros dans un rapport du 19 mai 2015.

Cette opération s'est effectuée alors que les perspectives de rentabilité de ProcessFlows ont été revues à la baisse suite à l'apparition d'une menace liée à un changement intervenu chez l'un de ses principaux fournisseurs. Le principe de cette cession dans les meilleures conditions pour le Groupe a été autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Compte tenu du contexte et de la volonté du management de se désengager des activités non stratégiques pour financer sa stratégie de croissance, le Groupe a accepté cette offre du management de cette filiale.

## **Note 6. Notes sur les engagements hors bilan**

### **Note 6.1. Clauses de complément de prix sur les acquisitions et participations**

Aucune clause de complément de prix n'est applicable sur les acquisitions effectuées lors des exercices précédents.

### **Note 6.2. Engagement de garanties données**

Avanquest a apporté sa garantie à la banque américaine pour le montant de la ligne de crédit (4.5 millions de dollars) accordée à sa filiale Avanquest North America et aussi à la Banque Cathay pour le nouveau prêt de 2 millions de dollars contracté le 20 mai 2015. La société a également garanti les engagements de sa filiale allemande vis-à-vis d'un de ses fournisseurs pour un montant maximum de 0,5 million d'euros et de sa filiale anglaise vis-à-vis d'une banque pour un montant maximum de 0,4 million de livres dans le cadre d'une ligne de crédit.

Les dirigeants de la filiale américaine Roger Bloxberg et Todd Helfstein bénéficient depuis le 8 novembre 2012 d'une option d'acquérir chacun 10% de l'activité Mobile to Print US à un prix égal à deux fois l'investissement du groupe en capital et en frais de recherche et développement dans le cadre d'un potentiel spin-off de cette activité

Par ailleurs Avanquest a accordé une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de Carteland au 31 décembre 2013 et sur les éléments d'actifs d'Arvixe à la date de cession.

### **Note 6.3. Nantissements donnés**

Dans le cadre de l'obtention en 2006 de la ligne de crédit confirmée d'un montant total de 26 millions d'euros, Avanquest a nanti auprès d'une des banques 1.733.839 actions de la société Emme (soit 69% des titres détenus dans cette filiale). A l'occasion de la cession d'Emme SA, Avanquest SA a obtenu la main levée des nantissements afin de pouvoir céder ses actions

Dans le cadre de l'obtention en 2009 de la ligne de crédit confirmée d'un montant total de 7 millions d'euros (la « Ligne SG/LCL/Arkéa Banque 2009 »), Avanquest a (i) nanti auprès des banques Société Générale, LCL, et Arkéa Banque le fonds de commerce de ses activités françaises et (ii) contracté une garantie auprès de BPI Financement à hauteur de 75% du principal.

Dans le cadre de l'obtention en 2011 d'un prêt d'un montant total de 2,9 millions d'euros destiné à refinancer les emprunts de Micro Application, Avanquest a nanti auprès de certaines banques le fonds de commerce de ses activités françaises.

Dans le cadre du Plan de Restructuration financière de la Société, les créanciers de celle-ci ont accepté de lever, le 17 juin 2015, parallèlement au remboursement de son endettement, toutes les sûretés et garanties détenues par ces créanciers, à l'exception de celles attachées à la ligne SG/LCL/Arkéa expressément maintenues jusqu'au remboursement intégral de cette ligne de crédit.

**Note 6.4. Engagement en matière de crédit-bail**

Avanquest n'a pas d'engagement en matière de crédit-bail.

**Note 6.5. Indemnités de départ à la retraite**

A leur départ à la retraite, certains salariés de la société doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. Le montant des engagements de retraite calculé selon la méthode prospective s'élève à 376 milliers d'euros. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	2,06%
Age de départ en retraite :	65 ans
Taux d'inflation annuel :	0,00%
Augmentation des salaires :	0 à 4% suivant l'âge

Compte tenu de la faible moyenne d'âge du personnel, la politique du Groupe est de ne pas constituer de provision au titre des droits théoriquement acquis mais de prendre en charge le coût de départ en retraite effectif des salariés au cours de l'exercice.

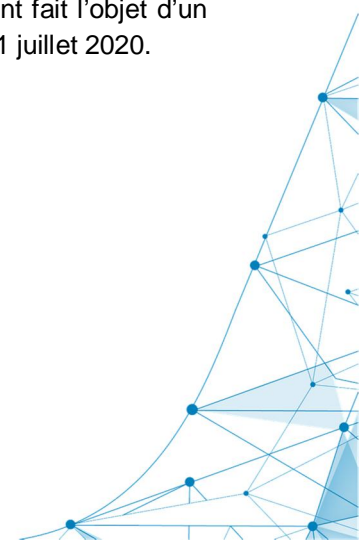
**Note 6.6. Engagement de garanties reçus**

Les actionnaires de la société Micro Application Europe ont délivré au bénéfice de la société Avanquest une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société et ses filiales au 11 février 2011.

Les actionnaires de la société PC Helpsoft ont délivré au bénéfice de la société Avanquest une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société au 31 mars 2011.

Le complément de prix de 2 millions d'euros lié à la vente de ProcessFlows, n'a pas été intégré en comptabilité dans le calcul de la moins-value et sera enregistré en produit le cas échéant si cela se réalise.

Les royalties facturées à Avanquest North America dans le cadre de la convention sur le « trademark licence agreement » pour un montant de 792 553\$, au titre de l'exercice 2014-2015, ont fait l'objet d'un abandon de créances avec une clause de retour à meilleure fortune applicable avant le 1 juillet 2020.





**Note 7. Autres informations**
**Note 7.1. Effectif de l'entreprise**

L'effectif moyen sur l'exercice s'établit à 86 personnes contre 96 en 2013/2014 en raison d'un contexte économique difficile. La répartition par catégorie s'établit comme suit :

Employés	17
Ingénieurs et cadres	67
Dirigeants	2
<b>Total</b>	<b>86</b>

**Note 7.2. Droit individuel de formation (DIF)**

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle a fait disparaître le droit individuel à la formation (DIF) à compter du 31/12/2014. Les heures acquises sont utilisables dans le cadre d'un compte personnel de formation à partir du 1er janvier 2015. Une attestation d'heures de DIF au 31/12/14 a été remise à chaque salarié pour qu'il s'inscrive sur le site dédié de l'Administration.

**Note 7.3. Rémunération allouée aux membres des organes de direction**

Le montant global des rémunérations, avantages en nature et honoraires dû par la société aux membres des organes de Direction de la société Avanquest SA, à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées s'élève à 1 187 milliers d'euros.

Il a été versé une somme de 79 milliers d'euros au titre des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice.

**Note 7.4. Transactions avec les parties liées**

Il n'existe pas de transaction avec les parties liées en cours à la date d'arrêté des comptes ou ayant eu des effets sur l'exercice qui présentent une importance significative et qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché, à l'exception d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au bénéfice de la filiale Avanquest North America (d'un montant de 708 K\$).

**Note 7.5. Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 299 milliers d'euros pour les missions de contrôle légal des comptes.

**Note 7.6. Informations concernant les entreprises liées et avec lesquelles la société a un lien de participation**

En € 000 au 30/06/15	Liées	Participation
Immobilisations financières nettes	8 481	147
Créances nettes	18 444	
Dettes	4 046	1
Produits financiers	847	11
Charges financières	1 134	

**Note 7.7. Tableau des filiales et participations**

Dénomination - Siège Social	Capital social	Capitaux propres hors capital social et avant résultat	Quote-part Dividendes	Val.brute Titres Val. Nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires	Résultat
Unités en €							
<b>FILIALES (50% et plus)</b>							
AVANQUEST AMERICA Inc.* 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington DE 19808 - USA	24 395 128 <sup>1</sup>	33 924 257 <sup>1</sup>	100%	59 824 459 3 530 692	16 760 964 0	55 344 504 <sup>2</sup>	-4 884 119 <sup>2</sup>
AVANQUEST DEUTSCHLAND Lochhamer Str.9 -82152 Planegg b. München - Allemagne	66 000	-2 721 293	100%	4 456 537 0	0	4 053 952	-166 760
AVANQUEST IBERICA C/Peru, 6 Edificios Twin Golf Bolque B, Oficina 4, 2° PI	10 000	-1 088 569	100%	10 000 0	0 0	0	0
EMME SAS** 91 Bd National 92257 La Garenne-Colombes Cedex, France	241 319	-7 720 094	100%	10 000 10 000	1 943 160 -	8 464 999	- 2 091 492
AVANQUEST UK Sheridan House 40-43 Jewry Street - Royaume Uni	63 256 <sup>3</sup>	-1 038 057 <sup>3</sup>	100%	1 518 967 0	0 0	3 670 498 <sup>4</sup>	951 871 <sup>4</sup>
PC HELPSOFT Labs Inc. Stevenson Luchies & Legh 300 – 848 Courtney Street V8W 1C4 Victoria, British Columbia, Canada	14 <sup>5</sup>	-238 790 <sup>5</sup>	100%	876 748 876 748	0 0	1 459 539 <sup>6</sup>	- 230 672 <sup>6</sup>
<b>PARTICIPATIONS</b>							
ANTVOICE SAS 28, rue du sentier 75002 Paris - France	ND	ND	28%	148 000 0	0 0	ND	ND
MEDIACLIP Inc. 30 rue de Serres Terrebonne, J6Y 1W3 - Canada	ND	ND	22%	741 320 146 842	169 369 0	ND	ND

\* Données consolidées intégrant les sociétés Avanquest North America Inc , Planet Art UK et Avanquest China. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

<sup>1</sup> 1 USD = 0,89373€

<sup>2</sup> 1 USD = 0,82996€

<sup>3</sup> 1 GBP = 1,40568€

<sup>4</sup> 1 GBP = 1,31464€

<sup>5</sup> 1 CAD = 0,72260€

<sup>6</sup> 1 CAD = 0,71036€



\*\* Données consolidées intégrant les sociétés Emme SAS, Avanquest Publishing Ltd, et Emme Gmbh, Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

ND : non disponible

Avanquest S.A est l'entité consolidante du Groupe Avanquest.

#### **Note 7.8. Impôts**

##### **INTEGRATION FISCALE**

Avanquest a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle est la tête du Groupe fiscal. Le périmètre d'intégration a été étendu au 1<sup>er</sup> avril 2008, au 1<sup>er</sup> juillet 2011 et au 1<sup>er</sup> juillet 2012 puis restreint au 1<sup>er</sup> juillet 2013 compte tenu des TUP de Micro Application et d'Anten. La dernière société intégrée Emme SA a été cédée en mars 2015. Par conséquent, la sortie de toutes les sociétés membres entraîne la disparition du Groupe.

##### **ALLEGEMENT OU ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT**

En €000	Au 30/06/15	IS et contributions correspondantes*
Organic	67	22
Provision avance royalties	375	125
Provision pour restructuration	335	112
Ecart conversion passif	2 393	798
Amortissements dérogatoires	-60	-20
Coût d'acquisition	2	1
Déficit reportable	47 043	15 681
<b>Allègement net</b>	<b>50 155</b>	<b>16 719</b>

- Taux d'IS retenu : 33 1/3 %

##### **CREDIT D'IMPOT RECHERCHE**

Avanquest a enregistré d'un crédit d'impôt recherche pour 210 milliers d'euros au titre de l'année calendaire 2014.

##### **CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI**

Avanquest a enregistré au titre de l'année calendaire 2014 d'un CICE de 103 milliers d'euros, enregistré en déduction des charges de personnel. Le CICE sera utilisé par la société conformément aux dispositions des textes en vigueur, à savoir : le financement des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, et la reconstitution du fonds de roulement.

#### **Note 7.9. Procès et litiges**

A la connaissance de la société il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

**Note 7.10. Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille**

Type de valeurs mobilières	Quantité au 30/06/15	Valeur totale d'achat en €000	Valeur en €000 au 30/06/15
Actions propres – Contrat de liquidité	123 474	48	14
<b>TOTAL</b>	<b>123 474</b>	<b>48</b>	<b>14</b>

Le nombre d'actions propres acquises entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 30 juin 2015 dans le cadre du programme de rachat d'actions propres s'élève à 257 650 actions pour 221 608 actions cédées.

**Note 8. Evénements postérieurs à la clôture**

Compte tenu du changement de répartition actionnariale, certains administrateurs historiques de la Société ont fait part de leur souhait de voir le Conseil d'administration renouvelé afin d'accompagner plus efficacement le Groupe Avanquest dans le déploiement de sa nouvelle stratégie. Le Conseil d'administration a donc pris acte des démissions de Mesdames Ariane Gorin et Amélie Faure ainsi que Monsieur Roger Tondeur et coopté, en remplacement de ces anciens administrateurs et ce, pour la durée de leur mandat restant à courir, Mesdames Marie-Christine Levet et Luisa Munaretto. Par ailleurs Messieurs Marc Goldberg et Frédéric Paul ont également été cooptés en tant que nouveaux administrateurs. Monsieur Roger Tondeur n'a pas été remplacé.

Ces cooptations, ainsi que celle de Pierre Cesarini, seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra le 30 novembre 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 8 octobre 2015 a constaté une augmentation de capital de 24 000 euros consécutive à l'attribution de 240 000 actions gratuites au profit de Monsieur Thierry Bonnefoi par une décision du Conseil d'administration du 6 novembre 2014, donnant lieu à l'émission de 240 000 actions nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale.

